

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2019

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Danielle FACY, Sylvette PAULIN, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Martine VERMOT-DESROCHES, Christine MAUFFREY.

Excusés : Fabienne BAUDRAS qui donne procuration à Hubert BACOT, Christian DEMESMAY qui donne procuration à Sylvette PAULIN, Marie Anne LONGY qui donne procuration à Sébastien HENGY.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Jacky EME.

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour la convention gazpar. Accord des membres.

1/ RPQS 2018 : le maire rappelle aux élus qu'il convient, comme tous les ans, et conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le RPQS. Après l'avoir présenté et donné les informations nécessaires à la compréhension de ce document, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

2/ TRAVAUX ESPLANADE COLLEGE : le maire rappelle que la commune est maître d'ouvrage délégué. La communauté de communes paye une partie de travaux (effacement des réseaux et conduites).

C'est le bureau d'étude JDBE qui a fait les démarches et vérifié les offres. 4 entreprises ont répondu. C'est la SJE qui est adjudicatrice. Toutefois, étant donné qu'il y a des travaux supplémentaires, une renégociation est sollicitée. Le maire demande que la mieux-disante soit retenue. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'EAU POTABLE : ils concernent deux lots ; lot 1, canalisations et lot 2, réservoir. C'est le Bureau VERDI qui a géré ces marchés. En ce qui concerne le lot 1, 6 candidats ont répondu ; l'entreprise retenue est ETA TP CLERC Véronique.

Pour ce qui concerne le lot 2, 2 entreprises ont répondu. L'entreprise MOINGEON est retenue.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La subvention DETR est de 25 % sur une base de 273 000 € au lieu de 321 000 € initialement prévue ; 205 000 € seront à la charge de la commune moins la subvention du Département encore inconnue.

Le maire informe que le prêt initialement prévu au budget de 300 000 € pourrait retomber à 170 000 € du fait du coût des travaux qui est moins important que prévu.

Rappelle également que la canalisation va passer sur des terrains dont les propriétaires sont en indivision. Ajoute qu'il a demandé à Maître PHILIPPE de s'occuper de la servitude de tréfond du fait du nombre des propriétaires indivis.

4/ ACCA : le maire informe le conseil que le Président de l'ACCA a fait faire un devis pour installer des toilettes sèches à la baraque de chasse et qu'il sollicite la commune pour une participation.

Du fait que la baraque de chasse est souvent prêtée aux particuliers et que le fait d'installer des toilettes sèches est un plus, le conseil municipal décide de verser 300 € à l'ACCA.

5/ REVISION DES PRETS SOUSCRITS A LA BPBFC : le maire informe qu'il a demandé à renégocier les prêts relatifs aux Forges dont le taux fixe était de 3 %. L'un passe à 1.68 % sur 13 années restantes, pour une échéance annuelle de 18 146.79 € au lieu de 19 778.90 € (-1 632.11 €) et l'autre à 1.89 % sur 22 années restantes, pour une échéance annuelle de 12 998.75 € au lieu de 16 883.30 € (3 884.25 €) soit une économie globale de 5 516.36 € par an.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ces nouveaux prêts.

6/ RESULTATS DES ANALYSES DE PESTICIDES : le maire informe que le bilan est consultable en mairie et que les analyses sont conformes aux normes en vigueur.

7/ JURA NORD : APPROBATION DU PLUi et RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

a/ **PLUi** : le maire informe que Jura Nord a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et qu'il convient désormais de délibérer. Le maire présente la carte communale et résume la situation.

Le conseil émet un avis favorable avec la réserve suivante :

* les parcelles INA 371, 372, 479, 482 et 483 placées à l'origine en zone 1AUe ont été mises en zone N. Or, ces parcelles sont en cours de vente par leur propriétaire aux responsables des Opalines, ceux-ci ayant l'intention d'y implanter des maisons seniors. Le conseil municipal demande donc de rétablir leur zonage d'origine, à savoir 1AUe.

b/ **Recomposition du conseil communautaire** : le maire rappelle la composition actuelle du conseil communautaire qui est de 44 sièges. Ajoute qu'il convient de délibérer avant le 31 août pour reconduire ce nombre ou pas. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le nombre de délégués communautaires à 44.

8/ CONTRATS EDF : le maire informe que les contrats tarifs jaunes expirent le 30 septembre (vestiaire, groupe scolaire et Forges). Les augmentations étant très importantes, Engie a été contacté. Le conseil municipal donne son accord au maire pour signer le contrat avec l'entreprise la mieux-disante.

9/ NOUVELLE DESSERTE DANS LA FORET : Laurent ROUILLER donne des précisions sur cette nouvelle desserte. Elle mesurera 870 m et possèdera 1 place de dépôt et 2 places de retournement. Le coût est de 61 844 € mais un dossier FEADER a été monté (subvention de 40 %). 37 100 € resteront à la charge de la commune, sur 2 ans pour ne pas déséquilibrer le budget.

10/ FIBRE SITE DES FORGES : c'est l'entreprise XEFI de Dole qui a été retenue. La fibre a été tirée le 16 juillet.

Le coût mensuel sera de 199 € HT et c'est un gros avantage pour le site des Forges (spectacles audios et vidéos) et wifi également à l'extérieur, accès limité dans le temps et surveillé.

11/ DEMANDES DIVERSES : le maire lit un mail reçu de Mme Bécoulet et M Chappard et un courrier de Mme Bourdon.

En ce qui concerne la demande de terrasse permanente de Madame Bourdon devant sa boulangerie, le conseil municipal donne son accord. 3 élus se rendront sur place pour étudier la disposition de la terrasse avec elle.

Pour ce qui est des demandes de Mme Bécoulet et M Chappard, le conseil municipal :

*donne son accord pour installer un râtelier à vélos,

*émet un avis favorable pour étudier un tracé afin de délimiter des emplacements voitures,

*émet un avis favorable pour la pose d'un store ; un courrier leur sera envoyé pour les informer des démarches qu'il convient de faire en mairie, après accord des copropriétaires et de l'Architecte des Bâtiments de France

* s'oppose catégoriquement à l'installation de toilettes publiques.

12/ PROBLEME DES ANNULATIONS DE RESERVATIONS AUX FORGES : Hubert BACOT informe qu'à plusieurs reprises, il est arrivé que la salle soit annulée à la dernière minute. Il souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour éviter ces désagréments et une perte d'argent. Le conseil municipal décide d'appliquer des arrhes dont le montant restera à définir, dès la réservation.

12/ CHARGES DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES : le maire informe que les compteurs calorifiques ont été relevés et qu'il a établi un tableau avec les montants actualisés, tableau qu'il commente. Le conseil municipal valide bien évidemment le principe d'actualiser les charges mais demande au maire de recalculer ces montants en ôtant des frais d'entretien qui n'incombent qu'au propriétaire, pour certains.

13/ ARRETE DE CATASTROPHE NATURELLE : Fraisans est concernée par la décision interministérielle de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des

mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de 2018.

14/ CREATION D'UNE MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier relatif à une demande de création d'une MAM sur Fraisans. Les élus accueillent favorablement ce projet, moins une abstention, du fait que les assistantes maternelles ne sont pas très nombreuses sur la commune. Le maire recevra les initiateurs du projet pour échanger sur le sujet.

15/ CONTRAT MATHIEU RELION : ce contrat concerne un job d'été, du 29 juillet au 16 août 2019.

16/ GRATIFICATION DE MARIE-PIERRE EVRARD, stagiaire : le maire informe qu'il convient de rémunérer les stagiaires dès lors qu'ils travaillent plus de 2 mois consécutifs. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. Marie-Pierre percevra donc une gratification de 1 575 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

17/ CHATEAU BRUNET : le maire informe le conseil municipal que le projet a déjà coûté 63 000 € à la commune, auxquels il convient d'ajouter les impôts fonciers. Il précise qu'il ne souhaite plus investir. Il est urgent d'attendre un

projet qui tienne la route. Le conseil est de cet avis également.

18/ GENS DU VOYAGE : ils se sont installés pour 15 jours, soit du 23 juin au 7 juillet 2019. Tout s'est relativement bien passé. Une convention a été signée et 1 200 € ont été perçus par la commune.

19/ GAZPAR : contacts avec Engie et Grdf pour le relevé des compteurs par radio et la signature d'une convention. 4 antennes seront installées à proximité du clocher. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- * tests eaux usées : effectués par Jura Nord ; il est regrettable que la commune ne l'ait pas su.
- * Coop agir : le maire informe que cette association avait fait un courrier pour demander le dépôt d'un 2^{ème} conteneur. Le maire rappelle que cette association est reconnue d'utilité sociale et également par le SICTOM comme seule collectrice de TLC (Textiles, Linges de maison, Chaussures). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- * Croix-Rouge : cette association a également demandé l'installation d'un conteneur pour les vêtements en face l'école. Le conseil refuse.

* le 21 juillet 2019 aura lieu le grand prix cycliste de Jura Nord.

* le CAUE a présenté ses différentes propositions hier.

* la célébration du 14 juillet aura lieu à Rans à 10 h 30.

* le maire rappelle au conseil qu'il avait fait un courrier à Jura Nord pour leur céder 2 appartements de l'école moyennant des loyers modérés. Jura Nord a refusé et souhaite que les logements soient mis à disposition gracieusement. Le conseil émet un avis défavorable.

* Les élus demandent des informations quant au local commercial « Les Trésors de Lolita ». Le maire répond qu'il n'en a pas. Des renseignements seront pris auprès de Violette Di-Fabio.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 29 juillet 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Jacky EME

C. GIROD

